Compte rendu du FS-CSAL du 19/11/2026

La FS-CSAL (Formation Spécialisée du Comité social d'administration local) du Jura s'est réunie le 19/11/2026.

Étaient présents : représentants : 1 CGT, 1 SOLIDAIRE, 4 CFDT.
Les voix délibératives sont les suivantes : 1 CGT, 2 SOLIDAIRES , 4 CFDT.

L'ordre du jour était le suivant :

1- Approbation des PV des FS des 02/06/26 et 03/09/26
2 - Vote du budget 2026 de la formation spécialisée et des formations dispensées dans le cadre de la FS (avis)
3 – Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP) 2026 de la DDFiP du Jura (avis)
4 - Présentation du bilan 2025 du télétravail (information)
5 – Installation du SGC de St Claude dans les locaux de la CAF : fin des travaux et déménagement (information)
6 - Accidents de service (information)
7 - Examen des fiches de signalement DDFiP (information)
8 - Questions diverses

1- Approbation des PV des FS des 02/06/26 et 03/09/26 :
Adoption des 2 PV à l'unanimité

2 - Vote du budget 2026 de la formation spécialisée et des formations dispensées dans le cadre de la FS (avis)

Les dépenses mentionnées dans les FS précédentes ont été mises en œuvre.
La commande complémentaire de brumisateurs et gourdes n'a pu être effectuée suite à une rupture de stock..
La FS va en prendre en charge le cablage pour l'installation de ventilateurs de plafond à Poligny et à Champagnole pour 4 893 €. Les ventilateurs eux-mêmes ne pourront être installés que l'année prochaine suite à une rupture de stock.

Au vu du grand nombre de volontaires, une session supplémentaire de formation secourisme a été ouverte.

Toutes les formations proposées en cette fin d'année sont complètes (reconnaissance aut ravail, prévention du burn-out.. .)
Les crédits non encore utilisés (environ 2 000 €) seront affectés à l'achat de matériel de bureau divers afin de reconstituer les stocks.
Le total des dépenses s'élèvera à 33 400 €
vote pour à l'unanimité

3 – Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP) 2026 de la DDFiP du Jura (avis)
Le DUERP détaille les risques auxquels sont soumis les agents, risques physiques (manutention, chutes, postures, conduite de véhicules, agression) et risques psychosociaux ainsi que les actions existantes pour y faire face.
Une limite importante est à souligner : seuls sont indiqués les risques sur lesquels le DDFiP a une action. Tous les risques psychosociaux résultant de la politique de la DGFiP ne sont donc pas mentionnés : rien sur les applications informatiques qui ne fonctionne pas, rien sur le manque d'agents…
Lors du vote du DUERP, la CGT a voté pour, celui-ci étant conforme aux constatations effectuées pendant un groupe de travail.

Concernant le programme annuel de prévention, celui-ci comporte essentiellement des formations (port de charges lourdes, travail devant écran, risques routiers, faire face à l'agressivité, diverses formations risques psychosociaux…), la mise à disposition des EDR et des aménagements matériels (ventilateurs de plafond,marquage au sol...).
Lors du vote du PAP, la CGT s'est abstenue, le PAP étant local, il n'a que peu de pouvoir d'action sur les risques psychosociaux, qui sont souvent liés à une politique nationale.
Aucun PAP n'existe au niveau national.

4 - Présentation du bilan 2025 du télétravail (information)
Peu d'évolution par rapport aux années antérieures
Au 1er janvier 2025, 64 % des agents bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail pour 62 % en 2024.
A la DDFiP du Jura, le taux mensuel moyen de télétravailleurs (pourcentage d'agents ayant télétravaillé au moins une demi-journée dans le mois) est de 55,93 %.
Il n'y a eu aucun refus de télétravail dans le département.
Cependant, il semble difficile de nier que l'autocensure existe après des discussions informelles avec le chef de service.
9 personnes ont bénéficié de télétravail (de 2 à 5 jours par semaine selon les cas) suite à des préconisations du médecin du travail. Ces modalités de télétravail sont temporaires.

5 – Installation du SGC de St Claude dans les locaux de la CAF : fin des travaux et déménagement (information)
Les travaux sont terminés, le planning a été respecté.
Le déménagement aura lieu les 23, 24 et 25 novembre.
Les agents seront en télétravail les 23 et 24.
L'ouverture du service aux usagers se fera le 26 novembre
Les locaux rue Reybert doivent être vidés concomitamment, l'immeuble étant vendu le 27 novembre.

6 - Accidents de service (information) :
Aucun accident de service depuis la dernière FS

7 - Examen des fiches de signalement DDFIP (information) :

3 fiches ont été émises (insultes et menaces téléphoniques) dont une a été traitée et les deux autres sont encore en cours.

8 - Questions diverses

➢ La DDFiP revient sur les espaces de discussion sur le travail (EDT).

29 EDT ont eu lieu (il peut y en avoir eu plusieurs par service en cas de répartition du travail par cellules)

D'après la direction, les échanges se sont effectués dans un climat serein, avec des échanges sur les sujets métiers et des discussions très pratiques.

Un bilan va être fait et présenté aux chefs de service et à la FS

➢ La DDFiP a indiqué que la DG souhaite la mise à jour du plan de transition environnementale.

Un groupe de travail sera organisé mi-décembre en présence de représentants des organisations syndicales et d'agents intéressés.

➢ Un syndicat, appuyé par les autres OS, a souligné le caractère malvenu et méprisant de la lettre de remerciements du ministre, en période de nouveau NRP, de stagnation du point d'indice…

➢ La CGT a interrogé la DDFiP sur le motif expliquant l'absence d'ordre de mission permanent pour les agents de la BCR, sachant que les géomètres et les agents de la BDV en disposent, de même que les agents des BCR des autres départements.

Nous avons souligné en nous basant sur les notes existantes et notamment sur celle du 03/10/17 les éléments suivants :

L'ordre de mission a une portée juridique beaucoup plus vaste que celle de justifier le remboursement des frais de déplacement : il autorise le déplacement et assure ainsi la sécurité de l'agent lors de son déplacement.

La réglementation en vigueur au moment de l'établissement des notes : « oblige les agents en déplacement hors de leurs résidences administrative et familiale de disposer impérativement d'un ordre de mission préalable autorisant le déplacement ».

Les agents itinérants disposent à ce titre d'un ordre de mission permanent.

Nous avons donc demandé à ce qu'un ordre de mission permanent soit établi pour les agents de la BCR ou de nous fournir les notes remettant en cause la réglementation préexistante.

La DDFIP a indiqué qu'elle allait établir ces ordres de mission si rien ne s'y opposait.

La séance est levée à 11h10.

La représentante du FS-CSAL Valérie FIACRE